

# UT CFE-CGC Province Nord

Première organisation syndicale au sein de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

[Local syndical /Hôtel de province/ KONE]

[utcfecgc@utcfecgc.nc] T : [41-03-00]

Chers adhérents, chers sympathisants, chers lecteurs,

Au cours d'une formation organisée récemment par l'IFAP concernant le fonctionnement des instances paritaires (CTP et DP) et destinée aux élus représentants du personnel, aux directeurs et aux secrétaires généraux, nous avons pu constater l'absence de culture du dialogue social chez nos partenaires. Pire, la plupart d'entre-deux ne savait pas qu'il existait un règlement intérieur régissant le fonctionnement du CTP en province Nord !

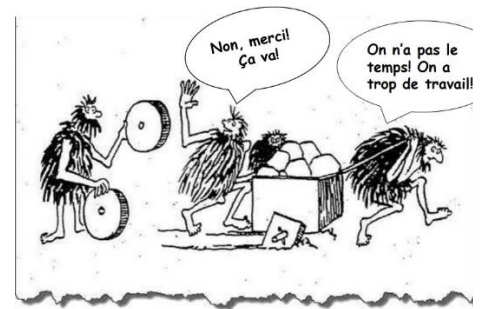
Vous comprendrez donc mieux l'immobilisme dans lequel sont confinées nos relations avec notre employeur !

Souhaitons que nos alertes finissent par aboutir à un changement de situation !

Syndicalement vôtre,

**Vos élus titulaires CTP et DP dans le Nord (C. MARLIER, D. KIRSCH et P. AUDOUARD)**

**N'oubliez pas la tenue prochaine des élections pour les commissions administratives paritaires qui régissent votre carrière dans la fonction publique !**



## Contactez-nous !

N'hésitez pas à contacter nos représentants syndicaux pour toute demande d'**information** concernant votre travail et votre carrière !

## Prochains évènements

**-06/06/2019 : Commission Administrative Paritaire** pour toutes les filières dans la fonction publique territoriale

**-11/06/2019 :** Réunion des **Délégués du Personnel** pour la province Nord.

**-12/06/2019 :** **Deuxième Comité Technique Paritaire de 2019.**



[utcfecgc@utcfecgc.nc](mailto:utcfecgc@utcfecgc.nc)

## Informations d'importance

- ✓ Nous avons interpellé en réunion des DP, le secrétariat général et la DRH pour dénoncer la mauvaise gestion des fins de contrats. En effet, les agents contractuels ne sont jamais informés de ce qui se passe à l'issue de leur contrat et se désengagent avant leur terme même si leur compétence sont extrêmement recherchées (personnel médical par exemple).

### L'acquisition d'un logiciel spécifique prévue par la DRH suffira-t-elle à pallier cette carence très dommageable à l'efficacité des services de la province Nord ?

- ✓ Comme nous le dénoncions depuis longtemps, la forme prise par nos CTP ne correspond pas au cadre légal de cette instance. Notamment le procès-verbal de la réunion précédente doit absolument être approuvé à la réunion suivante. Par ailleurs chaque sujet débattu doit faire l'objet d'un vote dont le résultat doit être transmis aux élus de l'assemblée dans des délais légaux !

### A quand la remise à niveau du fonctionnement de cette instance paritaire ?

- ✓ Nous avons constaté des carences dans la prise en compte de l'évolution des compétences des agents dans le déroulement de leur carrière par la DRH. Ainsi de nombreuses régularisations de statut sont en souffrance, ce qui amène à un sous-emploi de certains cadres.

### Pourquoi une procédure de suivi systématique de l'adéquation entre l'emploi et le niveau de compétences des agents n'est-elle pas encore mise en place ?

- ✓ Nous avons noté une nouvelle vague de départ d'agents qui quittent la province ou qui sont sur le point de le faire !

### Quand sera renforcée l'attractivité de la Province ?



## Autres sujets d'actualité :

- Finalisation du bilan social de la province Nord.
- Application du règlement intérieur du comité technique paritaire de la province Nord.
- Mise en place du registre des questions posées lors des réunions des délégués du personnel.
- Observation de l'obligation générale de sécurité dans le cadre des missions du CHSCT confiées au CTP.
- Inscription systématique à l'ordre du jour des CTP des consultations obligatoires.